

2012/4871 - Avenant à la convention tripartite entre la Ville de Lyon, la Direction des services de l'Education Nationale du Rhône et le Conservatoire de Lyon concernant l'organisation de l'intervention musicale assurée par des musiciens intervenants du Conservatoire de Lyon dans les écoles primaires de la Ville de Lyon (Direction de l'Education) (BMO du 08/10/2012, p. 2371)

Rapporteur : M. FOURNEL Yves

M. FOURNEL Yves, rapporteur : Avis favorable de la Commission.

M. HAVARD Michel : Monsieur le Maire, chers Collègues, il s'agit à travers cette délibération de mettre à jour administrativement une convention liant la Ville de Lyon, la Direction des services de l'Education Nationale du Rhône et le Conservatoire de Lyon concernant l'organisation de l'intervention musicale assurée par des musiciens intervenants du Conservatoire de Lyon dans les écoles primaires de la Ville de Lyon.

Au-delà de cette convention qui ne pose bien sûr aucun problème, et s'agissant de l'organisation du temps scolaire, je souhaite revenir sur cette question des rythmes scolaires que nous avons déjà commencée à aborder le mois dernier.

Suite à l'intervention d'Inès de Lavernée lors du dernier Conseil, d'ailleurs, Monsieur l'Adjoint, j'aurais pensé que vous nous feriez parvenir l'évaluation de l'expérimentation menée à l'école Gilbert Dru, comme vous vous y étiez engagé. Malheureusement, nous ne pouvons que constater qu'il s'agit là encore d'un engagement non tenu !

Peu importe, la pseudo-concertation est désormais finie et le 9 octobre le Président de la République a fait un certain nombre d'annonces, parmi lesquelles la mise en place de la semaine de 4 jours et demi et ce dès la rentrée 2013.

Je me souviens bien, ici, Monsieur le Maire, que vous évoquiez dans vos déclarations le coût que cela pourrait représenter pour la ville, soit 5 millions d'euros.

Vous attendez que la Caisse d'Allocations Familiales paye, mais je vous rappelle que dans le Projet de loi de financement de la Sécurité Sociale pour 2013, le déficit de la branche famille est de 2,6 milliards d'euros. Comment va-t-elle faire : creuser le trou ? Augmenter des taxes ?

Une chose est certaine, ce ne sera pas gratuit pour les collectivités. Et quand le Président de la République parle, je cite « d'associer les collectivités », très franchement, Monsieur le Maire, je ne vous crois pas assez naïf pour ne pas penser qu'il faille comprendre « association financière » !

Il est question d'un fonds de péréquation entre communes pour financer ce nouveau temps périscolaire et cette nouvelle organisation. J'ai le souvenir que notre commune est plutôt considérée comme riche, n'est-ce pas Monsieur Brumm ? Elle l'était sous un gouvernement de droite, et vous verrez, elle le sera aussi sous un gouvernement de gauche ! Nous avons donc de grandes chances d'être contributeurs au fonds de péréquation destiné à financer cette décision pour les communes rurales et pour les communes dites « pauvres » en fonction d'un certain nombre de critères sociaux. A la sortie, ça risque donc d'être « double coût » pour nous.

Je me souviens des grandes déclarations que vous aviez faites sous un gouvernement de droite concernant les transferts de charges de l'Etat aux collectivités locales en dénonçant la non-compensation financière par celui-ci. Aurez-vous l'honnêteté intellectuelle de le faire sous un gouvernement de gauche ? Car pour l'instant, nous nous dirigeons tout droit vers une absence de compensation totale pour cette mesure.

Mais peut-être devrions-nous ou devriez-vous interroger dès maintenant la porte-parole du Gouvernement qui siège dans cette assemblée ? Vous lui ferez passer le message, et dans votre majorité pour qu'elle nous dise si ce risque existe ou à défaut comment l'Etat va compenser cette nouvelle dépense alors même que les dotations aux collectivités sont gelées.

Elle aura peut-être du mal à répondre vu les nombreux revirements observés ces derniers jours en matière budgétaire de la part du Gouvernement.

A la sortie, ce sera donc toujours les mêmes qui vont payer : les contribuables et les familles ! Bref, une ponction de plus sur le pouvoir d'achat des ménages.

De nombreuses questions se posent, notamment concernant la demi-journée du mercredi. Y aura-t-il un service de restauration proposé aux enfants ? Si oui, est-ce un coût inclus dans ce chiffre de 5 millions d'euros ? Je profite d'évoquer la restauration et la cantine pour vous dire, Monsieur l'Adjoint, qu'a priori tout ne va pas si bien dans le meilleur des mondes, comme vous nous le disiez le mois dernier, si on en juge par le préavis de grève déposé pour jeudi et vendredi.

Beaucoup de questions restent donc aujourd'hui sans réponse. Il faut bien sûr du temps pour pouvoir adapter l'intervention de chacun des acteurs autour de cette nouvelle semaine. Mais nous serons

vigilants sur les conséquences de ces changements pour les familles lyonnaises et pour les finances de notre ville. Je vous remercie.

M. FOURNEL Yves, Adjoint : Monsieur le Maire, chers Collègues, il ne vous a effectivement pas échappé qu'il y a eu un certain nombre d'annonces faites par le Président de la République sur la réforme des rythmes scolaires, mais sur d'autres sujets d'ailleurs, parce que vous n'évoquez que la question des coûts, mais d'autres sujets ont été abordés.

Concernant la réforme des rythmes scolaires qui nous a été effectivement annoncée, à savoir que la journée scolaire serait de 5 heures au lieu de 6 heures, qu'il y aurait une semaine de 9 demi-journées scolaires sur 4 jours et demi donc avec le mercredi, sauf dérogation sur projet, que l'année serait de 36 semaines et donc sans changement pour les vacances, avec toutes les petites vacances à deux semaines, voilà pour les annonces qui ont faites.

Mercredi, le Ministre de l'Education Vincent Peillon a reçu les associations représentatives des collectivités locales et nous a déclaré que deux heures à deux heures et demie sur les quatre heures de périscolaires supplémentaires seraient assurées sur leur temps de service, par les enseignants.

Donc, c'est une première contribution de l'Etat, mais nous attendons des réponses du Premier Ministre, de la Ministre de la Famille et de la Direction de la CNAF, sur la prise en compte des prestations de service correspondant aux centres de loisirs sans hébergement périscolaire qui sont un droit de tirage et il va de soi je l'ai déjà dit et je vais le répéter aussi fermement que possible pour vous donner toute satisfaction, que de ce point de vue, notre position n'a pas changé. Il s'agit d'une réforme décidée par l'Etat et il doit y avoir l'accompagnement par l'Etat, des Collectivités.

Une première réponse a été donnée, qui est insuffisante. Il faudra un deuxième volet qui concerne la CNAF et nous allons, pas plus tard que demain, toutes associations confondues, nous adresser au Gouvernement, quelque soit la couleur politique Monsieur Havard, pour défendre les intérêts de nos collectivités, soyez-en assuré.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ?
Elles sont adoptées

(Adopté)